

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2015

Le jeudi 3 décembre 2015, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

15/83 : ETAT DU PERSONNEL 2015 – CREATION DE POSTE

Afin de répondre aux nominations suite aux avancements de carrière, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de créer un poste de Rédacteur territorial.

15/84 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 15/67 DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de modifier le nombre d'heures hebdomadaires pour deux agents :

ACTIVITES	NOMBRE D'HEURES/SEMAINE	ACTIVITES	NOMBRE D'HEURES/SEMAINE
Guitare et ensembles	13 h 30	Saxophone et ensembles	6 h 30

15/85 : MODALITES DE REMUNERATION OU DE COMPENSATION DES ASTREINTES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°06/44 DU 15 JUIN 2006

De nouveaux textes réglementaires sont venus modifier le régime des astreintes applicables dans la Fonction Publique Territoriale aux cadres d'emplois de la filière technique.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les modalités principales : types d'astreintes, montants, bénéficiaires, ...

15/86 : AUTORISATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR LE MAIRE D'UNE CONVENTION AVEC POLE SANTE TRAVAIL

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention avec Pôle Santé Travail ayant pour but d'actualiser les missions déjà confiées à cet organisme dans le cadre de l'organisation des prestations de médecine de prévention pour les agents de la ville.

15/87 : RUE DE BONDUES – VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION D N° 1757p AU PROFIT DE LA « SNC AMENAGEMENT RUE DE BONDUES »

La « *SNC AMENAGEMENT RUE DE BONDUES* » (NACARAT et SIA) envisage l'aménagement, rue de Bondues d'environ 250 logements et d'un futur parc public.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la vente des parcelles susvisées d'une superficie d'environ 6 273 m² au profit de la « *SNC AMENAGEMENT RUE DE BONDUES* », au prix de 251 393 €, autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET et BRION, notaires associés à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié et à signer cet acte et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

15/88 : APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14/21 DU 10 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions** actualise ces délégations suite notamment à la parution de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRE, qui modifie l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

15/89 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) – FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES WEPPEES AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Ce schéma prévoit notamment la fusion de la communauté de communes des Weppes dont la population est très inférieure au seuil de 15 000 habitants, avec la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'émettre un avis favorable.

15/90 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL

Afin d'ajuster les crédits budgétaires à l'activité de la collectivité, le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, vote une décision modificative n° 3 pour l'exercice 2015.

15/91 : AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de modifier les AE/CP votés afin d'ajuster les crédits pour 2015 et de créer une autorisation d'engagement n° 15-002 pour le nouveau contrat d'entretien et de maintenance des matériels d'exploitation de chauffage.

15/92 : CREDITS PROVISOIRES 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le budget primitif 2016 ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1^{er} janvier 2016, et compte tenu de l'engagement des travaux qui n'ont pas fait l'objet de reports, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'ouvrir les crédits des comptes 20, 21 et 23 pour un montant 786 274.61 €.

15/93 : CREDITS PROVISOIRES 2016 – PORT DE PLAISANCE

Considérant que le budget primitif 2016 du Port de Plaisance ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1^{er} janvier 2016, et compte tenu de l'engagement des travaux qui n'ont pas fait l'objet de reports, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'ouvrir les crédits des comptes 21 pour un montant 4 105.07 €.

15/94 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les tarifs au 1^{er} janvier 2016 des salles suivantes :

- salle « Carlos Ledoux – Fondation Ledoux
- salle des fêtes
- salle « Simon Robert » - Château de Robersart
- salle « Juliette de Robersart » - Château de Robersart
- Cour du Château de Robersart
- salle des Réceptions – Hôtel de Ville

15/95 : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE, AU COLUMBARIUM ET AU CIMETIERE PAYSAGER

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les tarifs au 1^{er} janvier 2016 des concessions au cimetière, au columbarium ainsi qu'au cimetière paysager.

15/96 : TARIFS DU PORT DE PLAISANCE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 12/108 DU 22 NOVEMBRE 2012

Le Conseil Municipal a fixé les modalités d'actualisation des prix au 1^{er} janvier de chaque année par référence à l'indice TP 02 – « Ouvrages d'Art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales » dont la valeur de l'indice à prendre en compte était celle connue au 1^{er} janvier.

Cet indice a été supprimé. Aussi le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les modalités d'actualisation des prix par référence à l'indice des prix à la consommation 4009 E « services ». La valeur à prendre en compte sera la dernière connue au 1^{er} octobre de chaque année.

15/97 : NOUVELLE DENOMINATION DE VOIE – RUE SÉRÉ DE RIVIERES

La deuxième phase de l'aménagement du Quartier Est de WAMBRECHIES est en cours, le long de l'avenue de Bondues (RD 654). Cette opération comportera 102 logements, des bureaux, services et commerces répondant aux besoins de ce nouveau quartier.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de nommer cette voie « Rue Séré de Rivières » en référence au Général Raymond Adolphe SERE DE RIVIERES qui a marqué fortement le paysage de la commune en faisant édifier deux ouvrages défensifs sur le territoire : le Fort de la Redoute et le Fort du Vert Galant.

15/98 : AUTORISATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR LE MAIRE D'UNE CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE PARTENARIAT AVEC LA « SCCV WAMBRECHIES CENTRE RUE DE QUESNOY » POUR L'ACCESSION AIDÉE À LA PROPRIÉTÉ DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « GREEN VILLAGE » - RUE SERE DE RIVIERES

Le Conseil Municipal de WAMBRECHIES a affirmé sa volonté de diversifier l'offre de logements sur le territoire communal, en vue de privilégier la mixité sociale, de limiter l'étalement urbain et de développer des programmes d'accession aidée ou à prix maîtrisé.

La « SCCV WAMBRECHIES CENTRE RUE DE QUESNOY », qui a obtenu un permis de construire 86 logements en accession libre, des commerces et bureaux a déposé en Mairie une demande de permis de construire modificatif, en vue de réaliser 16 logements supplémentaires :

- 8 logements (7 T3 et 1 T4) seront vendus à un prix de vente TTC, hors parking, soumis à TVA à 20 %, de 2 700 € le m² maximum, à des ménages aux ressources inférieures aux plafonds PLS (prêt locatif social) ;
- 8 logements T2 seront vendus à un prix de vente TTC, hors parking, soumis à TVA à 20 %, de 2 900 € le m² maximum, à des ménages aux ressources inférieures aux plafonds PLS + 20 %.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer une convention fixant les modalités de partenariat avec la « SCCV WAMBRECHIES CENTRE RUE DE QUESNOY » pour l'accession maîtrisée à la propriété de ces 16 logements.

15/99 : PLAN LOCAL D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE – DEMANDE DE LEVÉE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ DE SUPERSTRUCTURE N°31 – RUE DE QUESNOY

Le propriétaire du terrain, exploitant agricole, sollicite la levée de cet emplacement réservé, dans la mesure où il projette la construction d'un hangar agricole sur ce terrain. Le projet d'implantation de serres municipales à cet endroit n'est plus envisagé.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de solliciter de la Métropole Européenne de Lille la suppression de l'emplacement réservé de superstructure n°31.

COMMUNICATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES – EXTRAITS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 – 2014 DES SYNDICATS :

- 15/100 : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Vallées de la Lys et de la Deûle
- 15/101 : Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole
- 15/102 : SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (SIMERE)
- 15/103 Syndicat Intercommunal Alliance Nord-Ouest

INFORMATION DE M. LE MAIRE

Intervention de Me BALAY, avocat de la ville afin d'expliquer la procédure engagée contre un Wambrechitain qui a aménagé sans permis un terrain d'accueil pour caravanes en zone agricole.

QUESTION ORALE PAR LA LISTE « POUR SERVIR WAMBRECHIES » : « Armer la Police Municipale »

M. BONTE et Mme SALADIN ont confirmé leur souhait d'armer la Police Municipale.

M. le Maire estimant que la Police Municipale n'a pas vocation à se substituer à la Police Nationale a émis un avis défavorable.